

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Lycée d'Enseignement Adapté (16-18 ans) propose sept formations qualifiantes sanctionnées par un diplôme professionnel :

CAPA Productions Horticoles  
 CAPA Travaux Paysagers  
 CAP Agent Polyvalent de Restauration (APR)  
 CAP Employé de Commerce Multi - Spécialités (ECMS)  
 CAP Menuisier Fabricant  
 CAP Maintenance des Matériels en Parcs et Jardins (MMPJ)  
 CAP Peintre Applicateur de Revêtement (PAR)

L'EREA (14-16 ans) propose une découverte des champs professionnels suivants :

Habitat/Vente Distribution  
 Magasinage/Production Industrielle  
 Espace rural/environnement  
 Hygiène/alimentation/service

Les formations professionnelles y sont encadrées par des professeurs de Lycées Professionnels.

Ces enseignants sont aussi chargés du suivi des stages que les élèves réalisent en entreprise durant leur formation. (14 à 16 semaines de stage sur 2 ans)

Les CAP sont délivrés dans le cadre du Contrôle en Cours de Formation, comme dans tout Lycée Professionnel.

Les classes de CAP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année reçoivent une formation de 34 heures de cours par semaine.

Travaux Paysagers



Peinture



Menuiserie



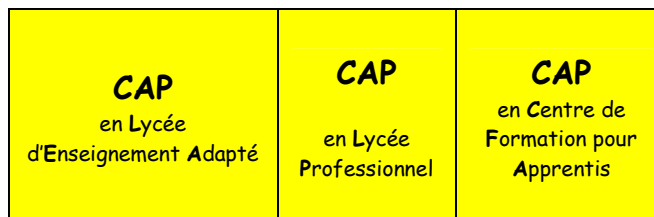
APR



MMPJ



ECMS



3 <sup>ème</sup>	<b>Cycle d'Orientation</b> Enseignement général, technologique et professionnel (32h) avec stages de 8 semaines en entreprise, avec au choix : Habitat (12h/sem) Espace rural / Environnement (12h/sem) Hygiène /alimentaire/service (12h/sem)
4 <sup>ème</sup> 5 <sup>ème</sup>	<b>Cycle Central</b> Enseignement général et technologique (30h) dont : Découverte des métiers et formation préprofessionnelle : Ateliers (6h/semaine) Technologie (2h/semaine) Stage d'observation en entreprise (2 semaines en 4e)
6 <sup>ème</sup>	<b>Cycle d'adaptation</b> Enseignement général et technologique (30h) dont : Technologie (2h/semaine) Module d'aide spécifique (2h/semaine)

**Orientation par la C.D.O.E.A**

EREA / LEA  
 Henri EBEL



académie  
 Strasbourg

éducation  
 nationale  
 enseignement  
 supérieur  
 recherche

**ANNEE  
 SCOLAIRE  
 2016 - 2017**



**Établissement Régional  
 d'Enseignement Adapté**

**Lycée d'Enseignement Adapté**

**Henri EBEL**

**34, rue Sodbronn  
 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN**

Courriel : [ce.0671455T@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0671455T@ac-strasbourg.fr)

Blog : <http://etvooila.canalblog.com/>

Tél : 03 90 40 36 00

Fax : 03 88 65 03 01

## L'EREA / LEA

L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté / Lycée d'Enseignement Adapté, est un Établissement Public Local d'Enseignement rattaché à la direction des lycées et des collèges au ministère de l'éducation nationale. Son fonctionnement est semblable à celui d'un Lycée Professionnel.

L'EREA/LEA permet à des adolescents d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités, par l'individualisation des durées et des parcours de formation.

Comme pour la SEGPA de collège, l'admission à l'EREA est prononcée par la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré (CDOEASD). L'inscription au LEA s'effectue comme pour les autres Lycées Professionnels.

## Ses missions

L'EREA/LEA assure un enseignement général, technologique et professionnel adapté en proposant l'internat éducatif si nécessaire. Il participe à l'éducation à la citoyenneté et à la formation de la personnalité des adolescents.

L'EREA/LEA accueille des élèves de 12 à 18 ans dont les difficultés scolaires et/ou sociales ne leur permettent pas de tirer profit d'une scolarité en classe ordinaire de collège ou de lycée.

L'EREA leur dispense une formation générale leur permettant d'obtenir le Certificat de Formation Générale qui représente le niveau 1 sur les 2 niveaux que compte le CAP.

Le LEA leur dispense une formation professionnelle qualifiante de niveau V leur permettant d'obtenir un Certificat d'Aptitudes Professionnelles.



## L'enseignement général

Les classes de 6° et 5° suivent un enseignement général adapté aux difficultés des élèves et qui recouvre l'ensemble des disciplines prévues au collège.



A cela s'ajoute pour les élèves de 4° un enseignement professionnel qui permet la découverte des 5 champs professionnels dans le cadre d'un fonctionnement en réseau avec la SEGPA du collège des Roseaux. Ces 5 champs sont : Environnement, Habitat, Production Industrielle, Hygiène Alimentation Santé et Vente Distribution Magasinage.

Les élèves de 3° poursuivent leur découverte professionnelle au sein d'un seul des champs représentés dans l'établissement.

L'enseignement général est dispensé par classe de 16 élèves pour les lycéens et de 12 élèves pour les collégiens. Des groupes encore plus restreints peuvent être constitués afin de permettre un soutien personnalisé.

L'enseignement général est essentiellement assuré par des professeurs des écoles spécialisés dans l'enseignement adapté.

L'établissement dispose également d'un centre de documentation et d'information incluant un réseau informatique permettant les recherches sur internet.

Deux salles informatiques permettent le travail en lien avec les nouvelles technologies.

Un laboratoire de sciences ajoute aux possibilités de formation et un gymnase vient compléter ce dispositif.

## Le secteur éducatif et l'internat

Tout adolescent est préparé à accéder à la condition d'adulte et de citoyen. Pour ce faire, il bénéficie d'aides appropriées et adaptées, notamment :

- le développement d'activités socio-éducatives ;
- l'éducation à la citoyenneté ;
- l'éducation aux loisirs et développement des activités sportives.



- l'accompagnement du processus d'insertion sociale et professionnelle ;
- la gestion individuelle de formation des adolescents dont le professeur d'internat référent sera le garant ;
- la participation à la formation générale des élèves, par le développement d'activités culturelles et artistiques ;
- la résolution des difficultés d'apprentissage par la pratique des études dirigées et du soutien scolaire ;
- le développement des relations avec l'environnement proche, en particulier les collaborations avec les associations, les collectivités territoriales et les entreprises pour compléter l'éducation et la formation des jeunes accueillis.

## Les tarifs de l'internat pour l'année 2016

**Pension complète : 1530 €**

**½ pension : 660 €**

**Des bourses et des exonérations de frais de pension peuvent diminuer ce tarif.**

**Dans certains cas, les aides obtenues peuvent couvrir la totalité des frais de pension.**